

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le lundi 3 juin 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.  
La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

**01. MOT DE BIENVENUE**

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

**02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019
04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
05. COMPTES À PAYER À CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, Evaluation, autres)
  - 06.01. FQM : Congrès
  - 06.02. Profil financier 2018
  - 06.03. Nouvelles exigences de la Loi 122 : Rapport du Maire et rapport concernant l'application de la politique sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
  - 07.01. Rapport du directeur en incendie
  - 07.02. Recrutement de pompier
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
  - 08.01. Rapport du directeur en voirie
  - 08.02. Engagement dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
  - 09.01. Engagement conditionnel du Laboratoire pour le projet RIRL-2017-603B
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, OMH, MADA)
  - 10.01. Présentation du 2 e projet du règlement 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 11-2016 afin d'ajouter tous les lacs nommés ou non à la liste des lacs et des cours d'eau
11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)
  - 11.01. Le 5 à 7 municipal dans le cadre du Festival du Poulet 2019
  - 11.02. Aide financière pour camp d'été et activités sportives pendant l'année

## 12. IMMOBILISATION

12.01. Modification de la résolution pour l'achat du 15, rue de la Rivière

## 13. DEMANDES DIVERSES :

13.01. Office du tourisme de la MRC de L'Islet

## 14. VARIA :

## 15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

## 16. CORRESPONDANCE

## 17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

### **Résolution 89-06-2019**

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement.

## **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2019**

### **ATTENDU QU'**

une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 6 mai 2019 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

### **EN CONSÉQUENCE, Résolution 90-06-2019**

Le conseiller Jacques Leclerc propose que le procès-verbal du 6 mai 2019 soit accepté, en ajoutant à la dernière phrase du point 11.01. : années ; sauf l'entretien régulier. Cette proposition est appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

## **04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Rien

## **05. COMPTES À PAYER À CE JOUR**

### **ATTENDU QUE**

les membres du Conseil ont reçu la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés avec les explications nécessaires ;

### **ATTENDU QUE**

sous la résolution **11-01-2019**, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2019 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

### **EN CONCLUSION, Résolution 91-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés

et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 74 138,65\$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

---

Dany Marois, secrétaire-trésorière

## **06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE** (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

### **06.01. FQM : Congrès**

Le congrès 2019 se déroule du 26 au 28 septembre au Centre des congrès de Québec.

#### **Résolution 92-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord et appuyé par le conseiller Pierre Caron que Madame Anne Caron participe au congrès de la FQM du 26 au 28 septembre 2019, que ses frais d'hébergement et de transport soient payés par la municipalité.

### **06.02. Profil financier 2018**

Une copie du document provenant de la direction générale des finances a été remise à chacun. Ce document chiffre l'information sur la population, les revenus et les dettes de la municipalité et donne un comparatif avec la MRC et les municipalités de même taille.

### **06.03. Nouvelles exigences de la Loi 122 : Rapport du Maire et rapport concernant l'application de la politique sur la gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet**

Le Maire fait lecture du rapport du Maire 2018 et du rapport de l'application de la politique de gestion contractuelle, tel que stipulé aux articles 176.2.2 et 938.1.2 du Code municipal du Québec.

## **07. SÉCURITÉ PUBLIQUE** (police, incendie, sécurité civile)

### **07.01. Rapport du directeur en incendie**

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

### **07.02. Recrutement de pompier**

#### **Résolution 93-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Caron, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet engage M. Dominic Boudreau à titre de pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet.

**08. TRANSPORT** (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

**08.01. Rapport du directeur en voirie**

Le directeur fait état des actions faites depuis la dernière séance.

**08.02. Engagement dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada**

**Résolution 94-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval et appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement d'engager monsieur Alexis Chouinard à titre d'aide aux travaux publics, à 13 \$/l'heure pour 7 semaines de 35 heures ; l'horaire sera le même que les employés de voirie et le tout sera équilibré en fin de mandat.

**09. HYGIÈNE DU MILIEU** (Égout, ordures et recyclage)

**09.01 Engagement conditionnel du Laboratoire pour le projet RIRL-2017-603B**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'engagement d'un laboratoire dans le dossier pavage du 6 e Rang, no dossier 655864 et RIRL-2017-603B ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires sur trois ont répondu et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 22 mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse des soumissions effectuée par la direction générale municipale et SNC-Lavalin confirme que la plus basse soumission conforme est celle de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup, au montant de 7 353.00 \$ avant taxes.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet doit obtenir l'autorisation du MAMH avant de débiter les travaux ;

**EN CONSÉQUENCE,** **Résolution 95-06-2019**  
Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet octroie le contrat de surveillance pour la qualité des matériaux à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup, au montant de 7 353.00 \$, sous réserve de

l'autorisation du règlement d'emprunt par le MAMH, avant la signature d'un contrat entre le Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet.

**10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT** (urbanisme, aménagement, OMH, MADA, FAMILLE)

**10.01. Présentation du 2 e projet du règlement 06-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 11-2016 afin d'ajouter tous les lacs nommés ou non à la liste des lacs et des cours d'eau**

Second projet de règlement 062019 modifiant le règlement de zonage numéro 11-2016 afin d'ajouter le lac Pointu et tout lac privé à la liste des lacs et des cours d'eau

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun de le modifier;

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Pointu aurait dû être inscrit à la liste des lacs et cours d'eau visés par les articles 7.4.4.1, 7.4.4.15, 7.4.4.18, 7.4.4.22, 7.4.4.24 ainsi qu'au 3e paragraphe du 4e alinéa de l'article 8.2.4, le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage numéro 11-2016 afin d'en faire l'ajout;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique concernant la présente modification a eu lieu le 29 mai 2019 à 19 h 00 au 3, Place de l'Église à Saint-Damase-de-L'Islet suivant l'avis public donné le 22 mai 2019 dans le journal l'Oie Blanche;

**CONSIDÉRANT QUE** les citoyens présents lors de cette assemblée ont demandé à l'unanimité que tous les lacs soient intégrés à cette modification, donc d'inclure à la présente modification la mention «lacs privés»;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Résolution 96-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement d'accepter le second projet de règlement 06-2019, règlement qui a pour but de modifier le Règlement de zonage numéro 11-2016, afin d'ajouter le lac Pointu et tout lac privé à la liste des lacs et cours d'eau visés par les articles 7.4.4.1, 7.4.4.15, 7.4.4.18, 7.4.4.22, 7.4.4.24 ainsi que le 3<sup>e</sup> paragraphe du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 8.2.4.

**11. LOISIRS, CULTURE (salles, biblio)**

**11.01. Le 5 à 7 municipal dans le cadre du Festival du Poulet 2019**

Les Amusements Saint-Damase inc. ont accepté d'inscrire l'activité municipale à leur programmation ; la suggestion pour le groupe souligné : les familles résidentes ayant des enfants de 0 à 12 ans ; comme d'habitude, besoin de bénévoles.

**Résolution 97-06-2019**

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement de souligner les familles résidentes ayant des enfants de 0 à 12 ans, lors du 5 à 7 municipal dans le cadre du Festival du Poulet 2019.

**11.02. Aide financière pour camp d'été et activités sportives pendant l'année**

Le Conseil propose de rencontrer le président des Amusements de Saint-Damase inc. pour convenir de la procédure de financement à suivre pour tout genre d'activités de loisirs soumis au Conseil municipal.

**12. Modification de la résolution pour l'achat du 15, rue de la Rivière**

**CONSIDÉRANT QUE**

le notaire a demandé d'ajouter les signataires à la résolution adoptée à la séance de mai sur le sujet.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Résolution 98-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu à la majorité que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet achète l'immeuble du 15, rue de la Rivière au montant de 25 000 \$ réparti sur les 5 prochaines années, sans frais, ni intérêts et mandate mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois, D.G./sec.-trés. à signer pour

et au nom de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet tous les documents nécessaires à la transaction.

Le Conseil ne prévoit pas injecter de nouvelle somme d'argent pour les 5 prochaines années ; sauf pour l'entretien régulier.

### **13. DEMANDES DIVERSES :**

Office du tourisme de la MRC de L'Islet : être membre ; Marie-Ève Proulx : contribution au Grand défi Pierre Lavoie ; École secondaire Bon-Pasteur : contribution et présence au Gala Méritas ; St-Cyrille : participation au 125 e anniversaire ; Le conseil ne donne pas suite à ces demandes.

Fondation des services de Santé de la MRC de L'Islet : souper au 17 e tournoi de golf le 19 août prochain, au coût de 50\$ du couvert ;

#### **Résolution 99-06-2019**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement d'acheter 2 soupers pour le tournoi-bénéfice de la Fondation des services de Santé de la MRC de L'Islet, au coût de 50\$ du couvert.

### **14. VARIA**

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

### **15. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

### **16. CORRESPONDANCE**

La liste est lue par le maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

### **17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution 100 -06-2019**

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 30.

---

**Maire**

---

**D.G/Sec.-trés.**